

*Le budget—M. Lewis*

qui s'est abattue sur des milliers de familles canadiennes, ce n'est pas la saisie mais la procédure de vente judiciaire. Le parti libéral et le gouvernement libéral sont restés les bras croisés. En tombant dans le marasme, la construction de logements, qui est un des grands employeurs du Canada, a mis sur le pavé des milliers de Canadiens. Voilà une préface tout à fait bipartisane à des observations non partisans.

Je voudrais analyser cette partie du budget d'un point de vue non partisan, en faisant appel à mon expérience d'avocat foncier. Et je précise avec toute la sincérité dont je suis capable que je ne cherche pas à faire de la politique, mais à examiner d'un point de vue pratique les trois formules du gouvernement. Il a proposé un programme de protection des taux hypothécaires devant permettre aux propriétaires de leur maison de s'assurer contre les fortes augmentations des taux hypothécaires. J'ai analysé cette formule. Je vois le but visé par le gouvernement, mais je me demande si mathématiquement ou pratiquement son plan peut donner les résultats attendus. Car, il ne va être rentable pour le propriétaire que si les taux augmentent de 3.75 points entre la signature de l'hypothèque et son renouvellement cinq ans plus tard.

● (1600)

Deuxièmement, les acquéreurs devront trouver l'argent pour payer la prime au moment de l'achat de leur maison. D'après ma propre expérience, je sais que cela peut être vraiment difficile. Je me demande si ce n'est pas leur imposer un fardeau trop lourd au moment de l'achat.

Troisièmement, j'estime qu'il est peut-être plus avantageux pour eux d'emprunter une somme moins importante et de payer ainsi moins d'intérêts pendant la durée de leur hypothèque que de s'assurer contre un risque qui ne se matérialisera peut-être jamais. C'est mathématique.

Quatrièmement, ce régime est difficilement transférable. Il peut être impossible de le transférer. Lorsqu'une personne achète une maison en reprenant une hypothèque existante, elle n'est protégée que si le vendeur contracte également cette assurance hypothécaire. Néanmoins, c'est déjà un bon début. J'espère que l'on consultera les divers secteurs du logement avant de présenter la loi afin qu'elle puisse être étudiée et améliorée.

En deuxième lieu, le gouvernement propose de modifier la loi sur les intérêts afin que les emprunteurs puissent rembourser leur hypothèque en tout temps moyennant une pénalité égale à la perte que les prêteurs subiraient à la suite de ce remboursement anticipé. Cela me semble équitable tant pour l'emprunteur que pour le prêteur et je pense qu'il faudrait présenter rapidement une mesure en ce sens.

Troisièmement, le gouvernement propose de prendre des mesures pour favoriser le retour aux hypothèques à long terme. Ce qui me déçoit le plus depuis quatre ans ce n'est pas tant l'instabilité des taux d'intérêts hypothécaires que l'instabilité du marché des hypothèques. Dans les années 50 et 60, les compagnies d'assurance-vie prêtaient de l'argent sur 25 ans. Dans les années 70, la durée des hypothèques a été réduite à cinq ans, puis les compagnies d'assurance-vie ont abandonné ce marché. Dans les années 80, nous avons des hypothèques d'un et deux ans et même de six mois. Ce simple fait a suffi à plonger les Canadiens dans l'incertitude. Non seulement ils se

demandent s'ils pourront faire face à leurs paiements hypothécaires, mais ils ne savent jamais si le prêteur acceptera de renouveler l'hypothèque, même s'ils paient rubis sur l'ongle. Je recommande au gouvernement de se pencher immédiatement sur cette initiative qui tranquilliserait le propriétaire de maison moyen.

En ce qui concerne les modifications à la taxe de vente, les électeurs de Simcoe-Nord sont très satisfaits de voir que la taxe sur les ventes de fabricants, pour les véhicules automobiles importés, passe au niveau du gros. Dans ma circonscription, nous approvisionnons l'industrie automobile canadienne. Les travailleurs d'usines comme Decor Metal Products se demandaient depuis longtemps pourquoi le gouvernement libéral permettait aux constructeurs d'automobiles étrangers de bénéficier d'un avantage injuste.

Une partie du budget qui a été imposée au parti libéral et à une bureaucratie réfractaire est celle qui s'intitule «administration plus équitable des impôts». Au cours des quatre derniers mois, le parti progressiste conservateur a révélé la façon scandaleuse dont les fonctionnaires du Revenu national, avec l'encouragement et la bénédiction du parti libéral, harcèlent le contribuable canadien. Chaque jour, le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) l'a nié, pour être contredit par ses propres fonctionnaires. Un jour il n'y avait pas de système de quotas. Le lendemain ce système n'existait qu'à Kitchener. Le jour suivant on demandait à tous les bureaux du Canada de mettre fin au système des quotas. Il n'y a certainement nulle part un ministre qui ait été ridiculisé autant par ses fonctionnaires que le ministre du Revenu national.

De toute façon, le ministre des Finances vient maintenant à sa rescousse. Que va-t-il faire? Examinons certaines des propositions. On va payer de l'intérêt sur les remboursements en retard de taxes de vente. Il n'y a pas de quoi pavoiser! Ce que devrait faire le ministre des Finances c'est s'arranger pour que les demandes de remboursement soient traitées plus vite.

Ensuite, on prévoit le remboursement des taxes sur les ventes qui deviennent de mauvaises créances. Ceci corrige une injustice du régime fiscal qui existe depuis une éternité. Depuis des décennies le gouvernement nous déclare: «Vous percevez la taxe de vente, vous nous la versez et peu nous importe que l'article ne soit pas payé».

Je pose donc la question que se posera tout percepteur de taxe de vente: Le ministre veut-il dire que le percepteur sera en mesure de déduire la taxe payée pour une vente qui est devenue une mauvaise créance ou est-e que le percepteur devra faire une demande de remboursement? Le secteur commercial préférerait de beaucoup déduire la taxe de vente relative aux mauvaises créances de celle qui est perçue. D'après moi, cela éviterait bien des frais administratifs. La Cour canadienne de l'impôt sera autorisée à ordonner au ministère du Revenu de rembourser ses frais au contribuable qui interjette appel avec succès, à concurrence de \$1,000. On ne peut s'empêcher de se demander pourquoi le remboursement ne pourra pas dépasser \$1,000. Si un contribuable dont la déclaration d'impôt est remise en question se donne la peine de prouver à ses frais qu'il n'est pas dans son tort, pourquoi ne le rembourse-t-on pas intégralement?

Le ministère du Revenu sera bien généreux. Il devra rembourser un paiement d'impôt perçu en trop à un contribuable canadien qui en aura appelé avec succès auprès de la Cour de l'impôt ou de la Cour fédérale, même si le ministre décide de